

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération CC_2019_085

OBJET :

COMMISSION N°3

*Accompagnement de
l'école de Musique
municipale de la
commune de OSTRICOURT*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 40

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

47 pour la délibération n°024

48 de la délibération n°025 à
la n°087

Nombre de votants : 48

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Yves OLIVIER, procuration M. Jean DELATTRE

M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCAK

M. Thierry LAZARO, procuration M. Didier WIBAUX

M. Sylvain CLEMENT, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Absents excusés :

M. Michel DUFERMONT, M. Marcel PROCUREUR, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Benoît BRILLON,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 mars 2019

Délibération CC_2019_085

COMMISSION N°3

Accompagnement de l'école de musique municipale de la commune d'OSTRICOURT

Le Conseil Communautaire

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que sont d'intérêt communautaire :

- Les interventions musicales dans les écoles du territoire
- Le soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires

Vu l'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune d'OSTRICOURT dispose d'une école de musique municipale,

Que la Communauté de communes ne peut soutenir leur fonctionnement que par le biais d'un fonds de concours,

Vu le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide (par 48 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 VOTANTS)

- D'octroyer un fonds de concours de 3 520 € à la commune d'OSTRICOURT pour le fonctionnement de l'école de musique municipale d'OSTRICOURT au titre de l'année 2019,
- D'autoriser son Président à signer une convention de fonds de concours,
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

